

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N°12/2025	<u>Objet</u> : Fixation du montant de la participation financière des membres du club de l'Amitié séniors à l'animation repas du 10 avril 2025
<u>Date de la convocation</u> : 05/03/2025 <u>Date de la séance</u> : 11/03/2025 à 18 heures <u>Présidence de séance</u> : Aurélié DZIERZYNSKI, Présidente <u>Secrétaire de séance</u> : Colette BESANÇON Membres en exercice : 10 Membres présents : 10 Membres représentés : 0 Membres excusés : 0 Membres absents : 0 Votants : 10	<u>Membres présents</u> : MM. Gérard BERTHON, Colette BESANÇON, Martine CHENUS-MARTHEY, Aurélié DZIERZYNSKI, Nadia LAKHDER, Zahia LAZAAL, François LEBEAU, Biljana MARKOVIC, Jean-Paul MUNNIER, Georges WAECKEL. <u>Membres absents représentés</u> : Néant <u>Membres absents excusés</u> : Néant <u>Membres absents non excusés</u> : Néant
<u>VOTE : UNANIMITÉ</u> <u>POUR : 10</u> <u>CONTRE : 0</u> <u>ABSTENTION : 0</u>	
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 17 mars 2025 et de sa publication le 18 mars 2025	

SOUS-PREFECTURE
17 MARS 2025
MONTBELIARD

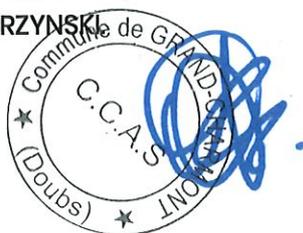
Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de Grand-Charmont s'engage activement à améliorer la qualité de vie des aînés de la commune en organisant des activités sociales et culturelles ;

Considérant que dans le cadre de l'animation du club seniors, il a été décidé d'organiser un repas « Paëlla » le 10 avril 2025 ;

Considérant qu'il a lieu de fixer le tarif de cette prestation ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS décident à l'unanimité de fixer la participation financière au repas « Paëlla » à 22 euros (vingt-deux euros) par participant.

La Présidente du CCAS,
Aurélié DZIERZYNSKI



La secrétaire de séance,
Colette BESANÇON.